



ENTRE JUINE ET RENARDE

À LA SOURCE
DE NOTRE TERRITOIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

L'eau, l'or bleu, est une ressource universelle qui irrigue les terres de notre planète et répond aux besoins vitaux des hommes et des femmes chaque jour. Sans eau, point de vie.

Ce livret « À la source de notre territoire » vous dévoile les secrets de l'acheminement et du traitement de l'eau, de la nappe phréatique jusqu'au robinet, et vous accompagne dans la compréhension des enjeux économiques, écologiques et géographiques de cette ressource.

Afin de préserver cette richesse essentielle à tous, le territoire d'Entre Juine et Renarde doit répondre à plusieurs défis :

- moderniser le réseau afin de minimiser les fuites et conserver une qualité d'eau optimale ;
- trouver des solutions concrètes pour s'adapter face à la diminution des précipitations, induites par le réchauffement climatique ;
- anticiper l'avenir, en consolidant le réseau de la Communauté de communes, et conserver notre autonomie en eau.

Plongez au cœur d'un réseau d'eau unique, qui répond aux besoins des 28 000 personnes habitant entre Juine et Renarde !

Bonne lecture.



JEAN-MARC FOUCHER,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE,
ET MAIRE DE VILLECONIN

SOMMAIRE

DE L'OR BLEU À L'EAU COURANTE : LA DISTRIBUTION ET L'ASSAINISSEMENT	6
Entre Juine et Renarde : une mine d'or (bleu) à l'échelle de la France	6
Un réservoir d'eau unique : la nappe de Beauce	6
À l'échelle de la France	7
Distribuer l'eau potable et conserver sa qualité	8
L'adduction	8
Laver, évacuer, épurer : l'assainissement	9
LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN : COMPÉTENCES ET RÔLES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE	10
Un peu d'histoire...	10
Les canalisations, depuis quand ça existe ?	10
L'évolution du service de l'eau et de l'assainissement d'Entre Juine et Renarde	11
Concevoir une stratégie adaptée pour préparer l'avenir	12
Réaliser les travaux urgents dans le présent...	12
... pour concevoir un réseau résilient dans 10 ans	12
Les schémas directeurs : une méthodologie claire pour trouver les solutions les plus adaptées	13
Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)	13
Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)	13
ENTRE JUINE ET RENARDE, LA GESTION DE L'EAU : DU CONTINENT AU TERRITOIRE	14
Une organisation à l'échelle européenne	14
Une organisation à l'échelle du territoire	15
Les acteurs institutionnels	16
Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	17

QUAND LE TERRITOIRE RELÈVE LE DÉFI ÉCONOMIQUE DE L'AUTONOMIE EN EAU	18
Garantir l'indépendance en eau potable et moderniser l'assainissement	18
Un investissement sur le long terme	18
Les travaux prévus jusqu'en 2027	18
Opérations eau potable et assainissement : planification des travaux	18
Les travaux prévus pour 2025	19
Les travaux prévus pour 2026	19
Les travaux prévus pour 2027-2028	19
Les travaux à l'horizon 2034	19
L'EAU À QUEL PRIX ? COMMENT BIEN COMPRENDRE SA FACTURATION	20
Quels financements pour quels investissements ?	20
Répartition entre la collectivité et les délégataires	22
Le rôle de la collectivité	22
L'impact des délégataires	22
PENSER UN AVENIR COLLECTIF POUR PRÉSERVER UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE	23
Un avenir sous le signe de la durabilité et de la solidarité	23
Des bénéfices concrets pour les consommateurs	23
Ensemble, en transition vers une gestion de l'eau résiliente et équitable	23
CONCLUSION	25
ANNEXES	27

DE L'OR BLEU À L'EAU COURANTE : LA DISTRIBUTION ET L'ASSAINISSEMENT

Boire, prendre une douche, arroser son jardin... Dans la vie quotidienne, on oublie souvent qu'avant de sortir du robinet, l'eau est d'abord captée, puis traitée pour devenir potable. Elle est ensuite distribuée à l'ensemble de la population du territoire, une fois conforme aux normes de qualité fixées

pour protéger la santé humaine. Il faut savoir que cette ressource si précieuse dans notre vie est acheminée avec beaucoup de précautions au cœur des villes et des villages d'Entre Juine et Renarde.

ENTRE JUINE ET RENARDE : UNE MINE D'OR (BLEU) À L'ÉCHELLE DE LA FRANCE

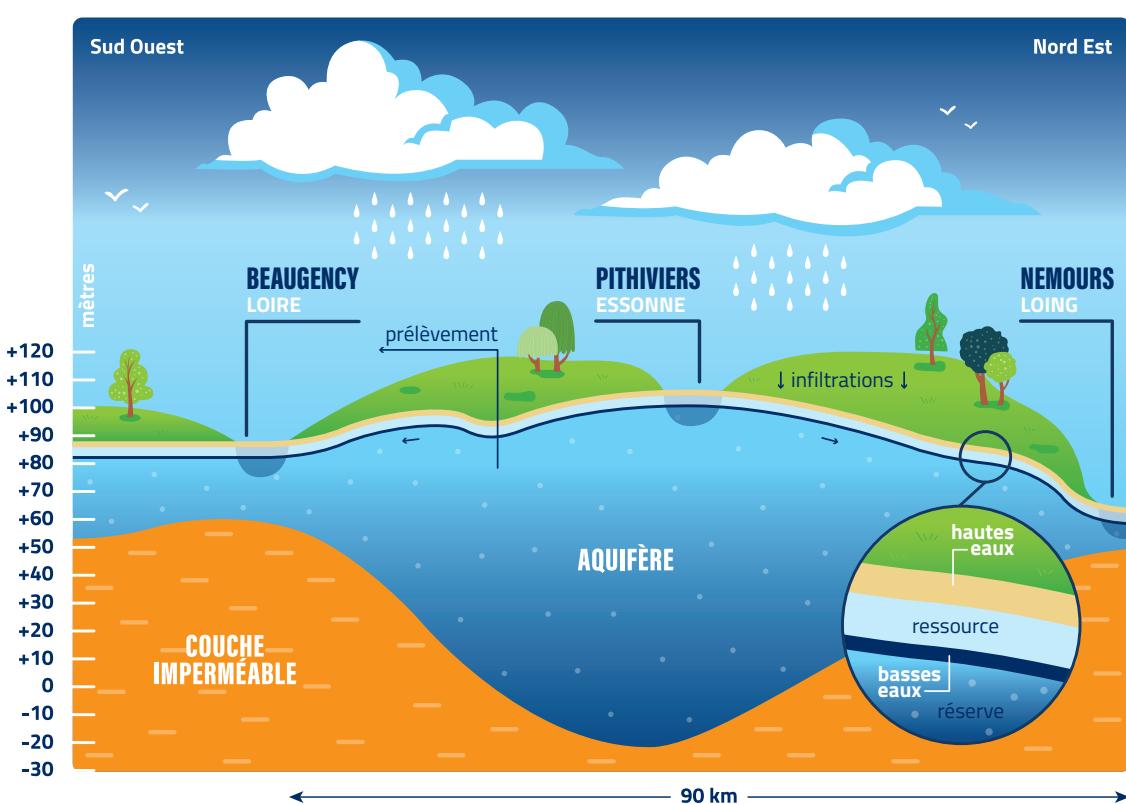
UN RÉSERVOIR D'EAU UNIQUE : LA NAPPE DE BEAUCE

Le saviez-vous ? Notre territoire constitue un réservoir d'eau extraordinaire !

La nappe de Beauce, située entre les bassins hydrographiques de la Loire et de la Seine, est une nappe phréatique importante de par sa taille, puisqu'elle avoisine les 9 000 kilomètres carrés, soit l'une des plus grandes de France.

Sa capacité de stockage d'eau est estimée à 20 milliards de mètres cubes (soit dix-huit fois le volume du lac d'Annecy).

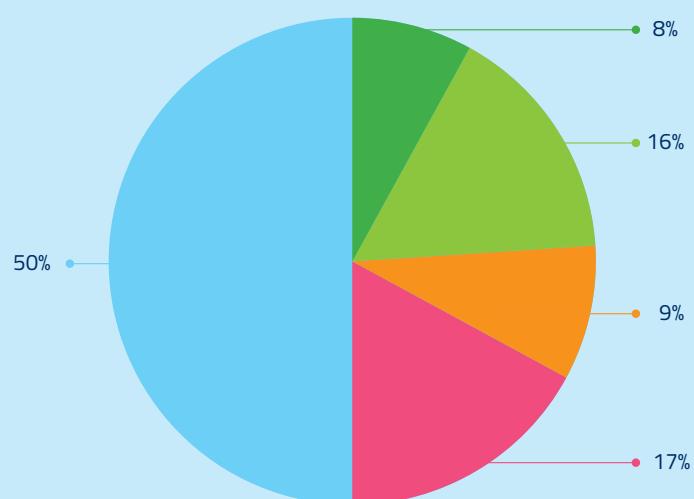
La nappe de Beauce est alimentée par les pluies, et se vide naturellement en alimentant les rivières situées en périphérie : Conie, Essonne, Juine, Loire, Loing...



À L'ÉCHELLE DE LA FRANCE

QUELLE EST LA RÉPARTITION DE L'EAU DANS L'HEXAGONE ?

32,3 milliards de mètres cubes d'eau sont prélevés en moyenne chaque année en France sur les 208 milliards disponibles. À la fin, 66 % de l'eau au total est consommée par la population.



■ **50%** sont destinés au refroidissement des centrales électriques

■ **17%** correspondent à l'eau potable

■ **9%** sont dédiés à l'agriculture (irrigation des champs, abreuvement du bétail)

■ **16%** sont utilisés dans les eaux de navigation

■ **8%** sont donnés à l'industrie

Source : Banque nationale des prélevements en eau (BNPE)

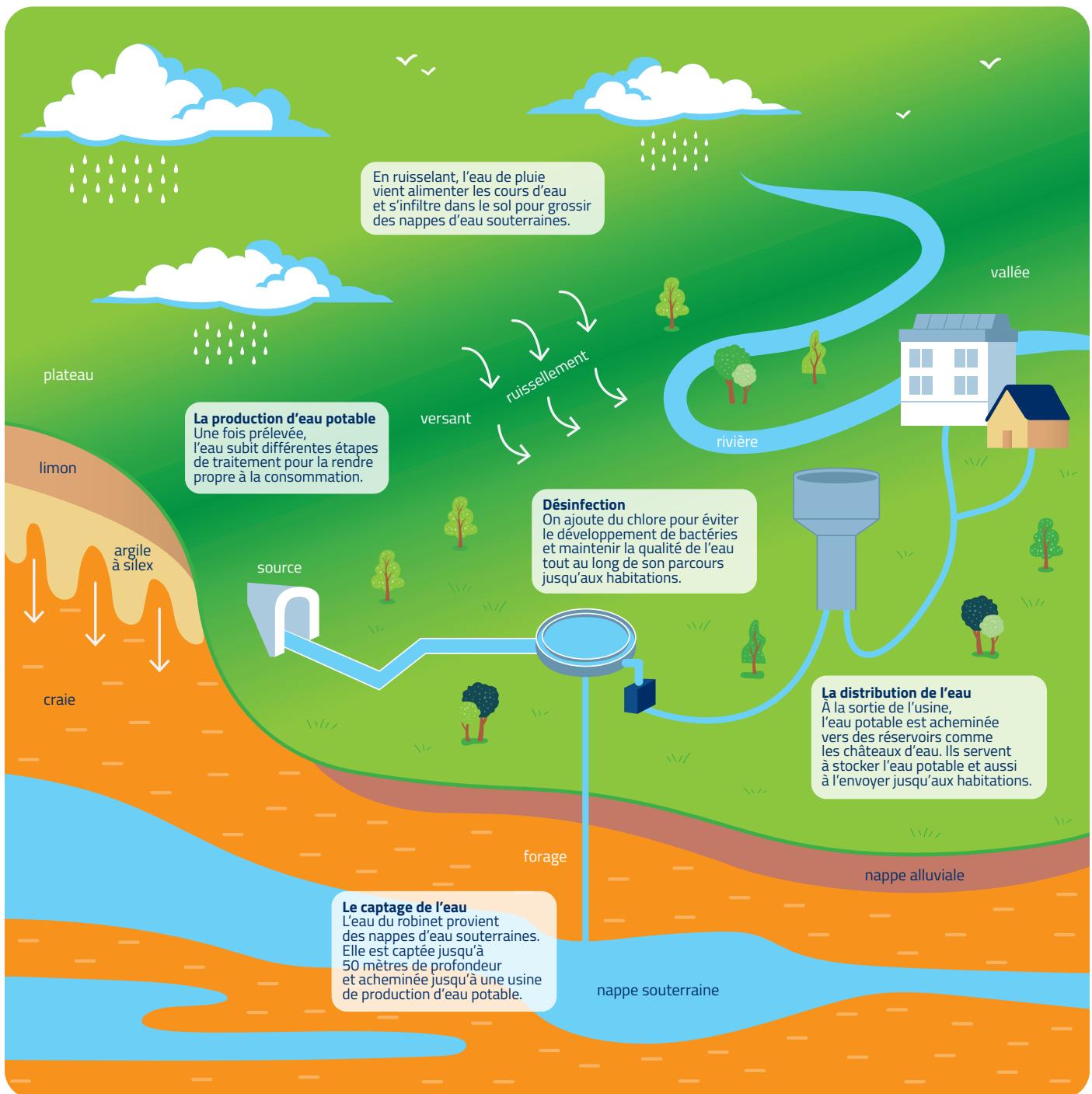
DISTRIBUER L'EAU POTABLE ET CONSERVER SA QUALITÉ

L'ADDUCTION

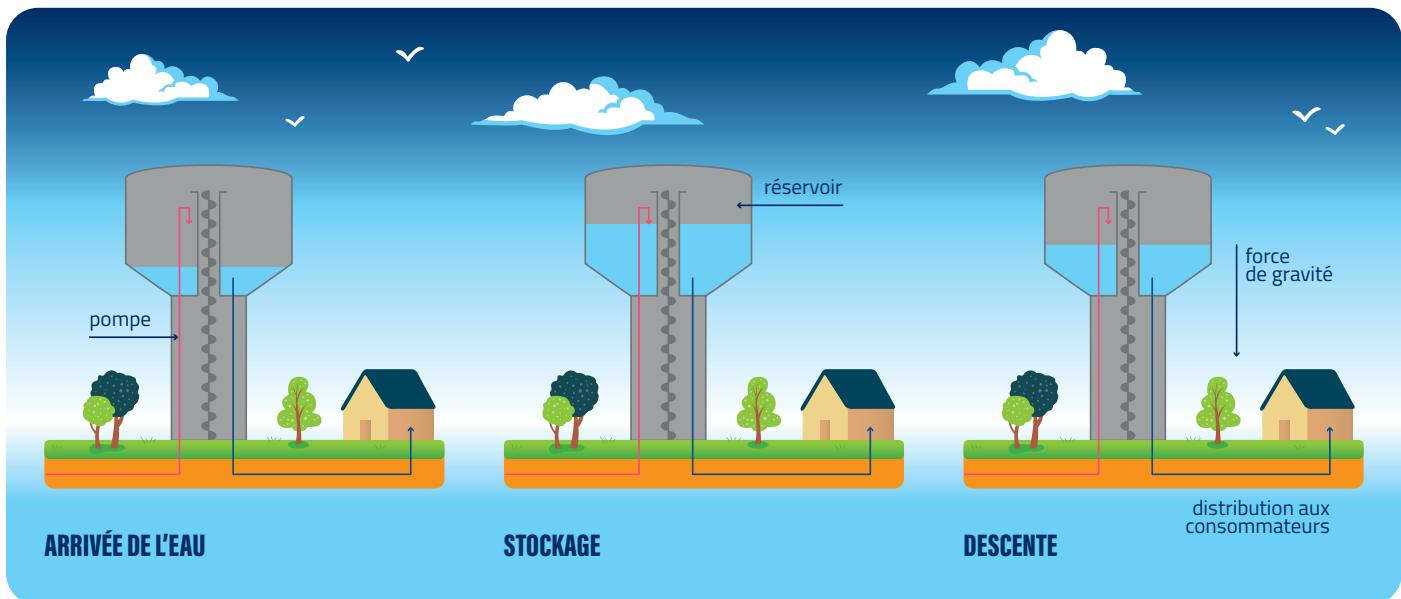
D'abord, qu'est-ce que l'eau potable ? C'est une eau que chacun peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles, sans risque pour la santé.

Cette notion sanitaire est essentielle, car l'eau, avant de devenir propre à la consommation, suit un long chemin afin d'être traitée et purifiée.

DE LA SOURCE AU ROBINET



LE PRINCIPE



LAVER, ÉVACUER, ÉPURER : L'ASSAINISSEMENT

« Assainir » : vous avez sans doute entendu ce terme, mais qu'est-ce qui se cache derrière ce mot barbare ? Il s'agit de l'ensemble des techniques d'évacuation et d'épuration des eaux usées. Concrètement, assainir signifie collecter les eaux usées, puis les débarrasser des pollutions dont elles se sont chargées, avant de rejeter cette eau épurée dans le milieu naturel.

Traiter les eaux usées s'avère stratégique pour le territoire : cela permet de préserver les milieux aquatiques, d'éviter la mortalité des poissons, mais aussi de prévenir les risques sanitaires pour la population. La collecte, l'élimination comme la réutilisation sécurisée des eaux usées, autant que la production et la valorisation des boues d'épuration représentent un important travail très encadré. Il faut savoir qu'il existe autant de procédés élémentaires que de combinaisons adaptées à la qualité de la ressource en eau.

L'ASSAINISSEMENT EN ESSONNE : QUELQUES CHIFFRES

97 %

DE LA POPULATION
ESSONNIENNE
EST DESERVIE
PAR L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

18

COMMUNES
SONT EN STRICT
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (ANC)

70

STATIONS PUBLIQUES
SONT RECENSÉES

15

STATIONS SONT
SOUS ASSISTANCE
TECHNIQUE DU
SERVICE D'ASSISTANCE
TECHNIQUE ET D'ÉTUDE
AUX STATIONS
D'ÉPURATION
(SATESE 91) EN 2022

Source : rapport d'activité 2022 de l'Essonne.

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN : COMPÉTENCES ET RÔLES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

UN PEU D'HISTOIRE...

LES CANALISATIONS, DEPUIS QUAND ÇA EXISTE ?

70 ans ! Le saviez-vous ? C'est l'âge moyen des canalisations présentes sur le territoire. Ces infrastructures, souvent vétustes, nécessitent des interventions régulières pour assurer leur bon fonctionnement. Consciente de l'importance de préserver et moderniser ses équipements, la Communauté de communes d'Entre Juine et Renarde a pris, dès 2017, la responsabilité de gérer les ressources en eau de son territoire.

La Communauté de communes déploie désormais ses compétences autour de plusieurs axes majeurs :

- **eau potable** : traitement, production, adduction et distribution pour garantir une eau de qualité.
- **assainissement collectif** : gestion des eaux usées pour préserver l'environnement.
- **assainissement non collectif** : accompagnement et contrôle des installations autonomes pour répondre aux normes sanitaires (compétence déléguée au Parc naturel régional du Gâtinais français).

Grâce à ces missions, Entre Juine et Renarde agit pour améliorer les infrastructures et répondre aux enjeux d'un territoire qui doit faire face aux défis de l'usure et du temps.

COMPÉTENCE ET MODE DE GESTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE



Compétences eau potable

■ CCEJR ■ SIARCE

Délégataires

■ SUEZ ■ VEOLIA

COMPÉTENCE ET MODE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE



Compétences assainissement

■ CCEJR ■ SIARCE ■ SYORP

Délégataires

■ Aucun délégataire ■ RÉGIE - SYORP
■ SUEZ ■ VEOLIA

L'ÉVOLUTION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT D'ENTRE JUINE ET RENARDE

En mars 2023, le président de la République française a présenté le Plan Eau, visant à renforcer la protection, la sécurisation et la sobriété de la ressource en eau.

Pour répondre aux objectifs nationaux et à une réglementation de plus en plus stricte, la Communauté de communes s'est dotée d'un service spécifique dédié à l'eau et à l'assainissement. Pour répondre à ces enjeux, la collectivité a :

- réalisé un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), qui avait estimé les coûts des travaux à 4 millions d'euros. Au vu du contexte actuel, une réévaluation des projections a été réalisée, estimant les travaux du SDA à environ 20 millions sur la période 2025 - 2035,

- commencé un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, d'une étude d'Aire d'Alimentation de Captage et d'une Déclaration d'Utilité Publique afin de diagnostiquer, de recenser et de protéger la ressource. En parallèle de ces études réglementaires, un programme pluriannuel d'investissement a été mis en place. Ces projets d'eau potable représentent un coût d'investissement de 10 millions d'euros sur la période 2025 - 2029.



CONCEVOIR UNE STRATÉGIE ADAPTÉE POUR PRÉPARER L'AVENIR

Entre Juine et Renarde investit dans la réhabilitation de son patrimoine à travers de grands travaux sur son réseau. L'objectif : rénover et valoriser ses installations afin de préserver ses ressources vitales en eau et mieux répondre aux attentes de ses habitants.

RÉALISER LES TRAVAUX URGENTS DANS LE PRÉSENT...

La Communauté de communes souhaite moderniser ses réseaux d'eau, qui sont anciens et nécessitent des travaux.

Depuis la prise des compétences en 2017, la Communauté de communes Entre Juine et Renarde intervient sur différents problèmes détectés, notamment après la réalisation d'inspections télévisuelles (ITV) pour vérifier l'état des canalisations d'eau usée.

L'examen ? Promener une caméra dans les réseaux pour vérifier leur état, qui présente des dysfonctionnements dans certaines sections :

- infiltration des racines (brèches dans la canalisation) ;
- présence de H_2S (hydrogène sulfuré) ;
- exfiltration : l'eau usée sort des canalisations et se mélange aux eaux souterraines et surfaciques ;
- détachement des joints ;
- présence de graisse ;
- connexion entre le réseau d'eaux usées et le réseau d'eau potable.

... POUR CONCEVOIR UN RÉSEAU RÉSILIENT DANS 10 ANS

L'objectif pour 2034 est de réhabiliter 3 472 ml de réseau d'assainissement, de réaliser des travaux de rénovation sur trois stations de traitement des eaux usées (STEU) et de créer une nouvelle station à Torfou. Le montant total de ces opérations, estimé à 20 M€ selon une évaluation réalisée en 2025, ne concerne que l'assainissement des eaux usées.

L'eau étant une ressource précieuse, Entre Juine et Renarde met tout en œuvre pour la préserver et pour répondre aux enjeux du futur. Ainsi, la collectivité doit maîtriser et renouveler ses infrastructures afin qu'elles soient efficaces. En effet, chaque année en France, le volume des pertes en eau par fuite s'élève ainsi à 20%. Cela signifie que, pour cinq litres d'eau mis en distribution, un litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

Il est donc urgent de réaliser des travaux de modernisation du réseau, afin que la population du territoire soit assurée de recevoir de l'eau potable chez elle, pendant de nombreuses années.

Source : Acteurs pour la planète.

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR GÉRER LES EAUX USÉES ET PLUVIALES

**Population plus dense, nouveaux modes de production
et de consommation, réchauffement de la planète...**

**L'organisation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
est un défi pour la Communauté de communes. Il en va de la préservation
de son espace naturel et des modes de vie.**

LES SCHÉMAS DIRECTEURS : UNE MÉTHODOLOGIE CLAIRE POUR TROUVER LES SOLUTIONS LES PLUS ADAPTÉES

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SDAEP)

Pour mieux maîtriser l'état de ses infrastructures, la Communauté de communes doit réaliser un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Un programme qui déterminera deux priorités : identifier les difficultés et hiérarchiser les travaux.

Pour atteindre cet objectif, un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) est en cours de réalisation depuis 2024 pour un rendu sous 4 ans. Ce schéma doit étudier la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution, de la ressource aux consommateurs, afin d'améliorer :

- les connaissances sur la ressource en eau,
- les infrastructures sur les besoins et les usagers.

OBJECTIF : PROPOSER AUX ÉLUS DES SCÉNARIOS PRÉCIS ET CHIFFRÉS, AVEC 5 ENJEUX PRIORITAIRES

1. Préserver la ressource en eau
2. Sécuriser l'approvisionnement
3. Distribuer une eau conforme à la réglementation
4. Lutter contre les fuites
5. Couvrir les besoins actuels et futurs

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA)

Pas plus de dix ans ! C'est la fréquence à laquelle le SDA est effectué. Il s'agit d'une étude d'orientation du système d'assainissement (réseaux et station d'épuration). Notre SDA actuel a été établi en 2023, le prochain sera élaboré à partir de 2030, avec pour objectifs de :

- déceler et expliquer les anomalies de fonctionnement et identifier les impacts sur la fiabilité du réseau, l'hygiène publique et le milieu naturel ;
- évaluer les problèmes liés aux eaux pluviales et de ruissellement ;

- préparer l'avenir en proposant des actions (travaux et études de détail complémentaires), nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et de répondre aux enjeux du dérèglement climatique ;
- définir un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, ainsi que la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif.

Le schéma directeur d'assainissement a été approuvé par les élus lors du Conseil Communautaire du 14 octobre 2023.

ENTRE JUINE ET RENARDE, LA GESTION DE L'EAU : DU CONTINENT AU TERRITOIRE

La France fait face au défi du renouvellement national de ses réseaux d'assainissement et de distribution d'eau potable. En effet, le pays rencontre un déficit de financement en matière de renouvellement du patrimoine du réseau d'eau et d'assainissement, qui serait de l'ordre de 2 ou 3 milliards d'euros par an.

Les zones rurales sont particulièrement touchées par cette problématique, en raison du maillage territorial qui nécessite des linéaires de réseaux importants, pour amener cette ressource indispensable à la vie dans des territoires de faible densité. Ces territoires font donc face à des investissements importants malgré une population de faible densité.

Grâce à son emplacement, Entre Juine et Renarde bénéficie de ressources naturelles en eau importantes, entre la Loire et la Seine, même si la question du prélèvement demeure prépondérante. Pour permettre à la population de bénéficier d'infrastructures durables et résilientes, la Communauté de communes a mis en place un plan d'investissement stratégique et économique, ainsi qu'une réflexion collective sur le financement des services d'eau et d'assainissement. Celle-ci s'inscrit dans un cadre réglementaire à la fois local, national et européen.

UNE ORGANISATION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

La politique européenne de l'eau repose sur des règles communes visant à protéger cette ressource essentielle. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe les objectifs à atteindre, que chaque pays de l'UE doit transposer dans son droit national.

En France, cette politique se traduit par la loi LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques), qui encadre la gestion de l'eau et met en place des outils comme les SDAGE et les SAGE.

Ces derniers permettent de planifier et de coordonner la gestion des ressources en eau à l'échelle régionale et locale, en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Cette approche assure une gestion cohérente, durable et adaptée aux besoins de chaque territoire tout en respectant les exigences européennes.



UNE ORGANISATION À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Ressource vitale, l'eau fait l'objet d'un encadrement strict qui définit son usage et sa continuité. La gestion est encadrée par les pouvoirs locaux, publics, nationaux et européens.

Au cœur des enjeux politiques, économiques et sociétaux, la Communauté de communes assure la gestion de l'eau sur le territoire, en lien avec ses partenaires et dans le cadre d'un partage de compétences bien défini.

L'article L.1321-1 B du code de la Santé publique, en vigueur depuis le 24 décembre 2022, énonce : « *Les communes ou leurs établissements publics de coopération, en tenant compte des particularités de la situation locale, prennent les mesures nécessaires pour améliorer ou préserver l'accès de toute personne à l'eau destinée à la consommation humaine. Ces mesures permettent de garantir l'accès de chacun à l'eau destinée à la consommation humaine, même en cas d'absence de raccordement au réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, y compris des personnes en situation de vulnérabilité liée à des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux.* »

Également, les décrets d'application et les arrêtés connexes assurent :

- une eau potable de bonne qualité ;
- une utilisation raisonnée de l'eau potable et usée ;
- un rejet des eaux usées conforme à la réglementation afin de protéger la santé publique autant que la faune et la flore ;
- une pérennité de l'eau disponible en France et en Europe ;
- une solidarité en eau potable sur le territoire national.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES RÉSEAUX EN EAU

13
COMMUNES

22 881
HABITANTS

9 134
ABONNÉS

225,2 km
DE RÉSEAU

14
RÉSERVOIRS

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Partenaires institutionnels techniques et financiers

Agence de l'Eau Seine-Normandie



Partenaires institutionnels techniques

OFB Office français de la biodiversité / ARB Agence régionale de la biodiversité / L'Institut Paris région / Espaces naturels sensibles / Département de l'Essonne / Sage Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés / Parc naturel régional du Gâtinais français / ANEB Association nationale des élus des bassins / Syndicats GEMAPlens (SIARJA, SIARCE, SYORP)



LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

À quoi ça sert ?

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un plan essentiel pour protéger et gérer l'eau en France. Il fixe des priorités et des actions à mener pour préserver la qualité et la quantité d'eau dans chaque grand bassin hydrographique : comme celui du bassin Seine-Normandie.

Comment ça marche ?

Mis à jour tous les six ans, le SDAGE est un document stratégique établi à l'échelle des agences de l'eau, en application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) et de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Il est conçu par les Comités de Bassin, qui rassemblent l'État, les collectivités locales, les usagers (agriculteurs, industriels, habitants) et des associations. Ce travail collectif vise à assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau.

Et la nappe de Beauce ?

La nappe de Beauce, l'une des plus importantes nappes phréatiques de France, fait partie des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Bien qu'elle ne constitue pas un grand bassin en soi, elle est incluse dans les SDAGE de ces deux bassins, qui définissent des mesures spécifiques pour protéger cette ressource vitale : prévention de la pollution, régulation des prélèvements et préservation de son équilibre écologique.

Par ailleurs, la nappe de Beauce fait l'objet d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui décline les orientations du SDAGE à une échelle hydrographique plus locale, afin d'adapter la gestion de l'eau aux spécificités du territoire.

En bref, le SDAGE et le SAGE sont des outils essentiels pour garantir que l'eau reste une ressource précieuse et bien gérée, aujourd'hui et pour les générations futures.

LE RÔLE DU SAGE

GÉRER

Gérer quantitativement la ressource en eau pour parvenir à la préservation des milieux naturels et à un partage équitable de l'eau entre les usagers, notamment en cas de crise

PRÉSERVER

Préserver les milieux naturels

ASSURER

Assurer durablement la qualité de l'eau de façon à garantir l'alimentation en eau potable

PRÉVENIR

Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement

QUAND LE TERRITOIRE RELÈVE LE DÉFI ÉCONOMIQUE DE L'AUTONOMIE EN EAU

GARANTIR L'INDÉPENDANCE EN EAU POTABLE ET MODERNISER L'ASSAINISSEMENT

Être indépendant en eau potable, qu'est-ce que c'est au juste ? À l'échelle de la Communauté de communes, cela signifie que le territoire doit posséder un réseau collectif d'assainissement et de distribution d'eau potable fonctionnel et sain. Pour cela, il faut :

- maîtriser et renouveler les infrastructures,
- protéger la ressource en eau,
- respecter la conformité réglementaire.

Face au retard de financement des équipements et réseaux à l'échelle du pays, la filière française de l'eau estime à 15 milliards d'euros d'ici cinq ans, soit 3 milliards d'euros de plus par an, le besoin supplémentaire pour rattraper le retard d'investissements et adapter ainsi les services au changement climatique. Entre Juine et Renarde a en effet dû prendre en compte cette urgence, pour investir sur ses réseaux.

ÊTRE INDÉPENDANT EN EAU POTABLE

MAÎTRISER ET RENOUVELER LE PATRIMOINE

- Réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable (SDAEP)
- Priorisation des investissements futurs
- Assurer une alimentation en eau potable pour tous

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

- Réalisation d'une Aire d'Alimentation de Captage (AAC)
- Mettre en place des actions de protections des nappes, sources

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Réactualiser la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de certaines ressources

UN INVESTISSEMENT SUR LE LONG TERME

LES TRAVAUX PRÉVUS JUSQU'EN 2027

La modernisation de nos infrastructures d'eau potable et d'assainissement est au cœur de nos priorités pour les années à venir. En parfaite cohérence avec les schémas directeurs, nos équipes s'engagent sur des projets d'envergure, visant à anticiper les besoins croissants et à assurer une gestion durable des ressources.

OPÉRATIONS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : PLANIFICATION DES TRAVAUX

Afin de répondre aux défis futurs liés à l'eau potable et à l'assainissement, chaque opération est minutieusement planifiée pour garantir une réalisation optimale. Nos projets s'inscrivent dans une démarche proactive et coordonnée, en conformité avec les schémas directeurs. À travers ce récapitulatif, nous vous présentons les projets planifiés sur plusieurs années, avec un focus particulier sur les étapes majeures de leur mise en œuvre.

LES TRAVAUX PRÉVUS POUR 2025

Renouvellement et/ou renforcement des réseaux d'eau potable

- **Rue des Belles Filles, Étréchy** : renouvellement complet du réseau d'eau potable, travaux réalisés de mars à mai 2025.
- **Bois des Roches, Souzy-La-Briche** : reprise des canalisations et branchements, travaux réalisés en mars 2025.
- **Rue de la Libération/Grande Rue, Boissy-le-Cutté** : condamnation des réseaux DN60 et DN80, reprise des branchements sur DN150, travaux réalisés de mars à août 2025.

Renouvellement des réseaux d'eaux usées

- **Grande Rue et Rue des Templiers, Chauffour-lès-Étréchy** : réhabilitation du réseau d'eaux usées, travaux réalisés de janvier à mai 2025.
- **Boulevard des Lavandières, Étréchy** : travaux d'urgence pour renouveler le réseau d'eaux usées, réalisés en février 2025.
- **Chauffour-lès-Étréchy** : étude d'amélioration du traitement de la lagune (début des travaux : 2025/2026).
- **Torfou** : début des études pré-opérationnelles en prévision de la création de la nouvelle STEU.

LES TRAVAUX PRÉVUS POUR 2026

Renouvellement des réseaux d'eau potable

- **Rue de Lardy, Bouray-sur-Juine** : renouvellement complet du réseau.
- **Rue de l'Orme, Villeneuve-sur-Auvers** : étude pour le renouvellement complet du réseau.
- **Villeneuve-sur-Auvers** : réhabilitation du réservoir d'eau potable.
- **Janville-Sur-Juine** : comblement de forage.

Renouvellement et amélioration des réseaux d'eaux usées

- **Étréchy** : modernisation de la station d'épuration pour améliorer le traitement des eaux usées.
- **Rue des Terres Fortes, Grande rue et Chemin rural, Torfou** : renouvellement du réseau.
- **Torfou** : déconnexion des réseaux d'eau pluviale et poursuite des études pré-opérationnelles en prévision de la nouvelle STEU.
- **Chauffour-lès-Étréchy** : réhabilitation de la lagune.

LES TRAVAUX PRÉVUS POUR 2027-2028

Travaux des réseaux d'eau potable

- **Étréchy** : réhabilitation du réseau Grande Rue et Avenue de Cocatrix.
- Programme de réhabilitation des réservoirs.

Renouvellement des infrastructures

- **Chamarande** : réhabilitation de la STEU.
- **Torfou** : construction d'une nouvelle station d'épuration.
- **Schéma Directeur SDAEP (Plan pluriannuel d'investissement)** : priorisation des travaux pour le renouvellement des réseaux d'eau potable selon le plan en vigueur.

Restauration et renouvellement des réseaux d'eaux usées

- **Avenue d'Orléans et Rue du Moulin à vent, Étréchy** : restauration et renouvellement de 165 m de réseau avec reprise de 9 branchements et contrôle de conformité.
- **Boulevard des Lavandières, Étréchy** : restauration et renouvellement de 218 m de réseau avec reprise de 9 branchements et contrôle de conformité.
- **Avenue d'Ostrach, Étréchy** : restauration et renouvellement de 134 m de réseau avec reprise de 4 branchements et contrôle de conformité.
- **Chemin des Barbiettes, Chamarande** : début de la maîtrise d'œuvre en 2026 pour entamer le renouvellement du réseau en 2027.
- **Programme annuel** : réhabilitation des postes de refoulement et mise en conformité des branchements.

LES TRAVAUX À L'HORIZON 2034

Réhabilitation des réseaux et ouvrages d'épuration

- Réhabilitation de 3 000 Ml de réseau d'eau potable ;
- Réhabilitation de 5 réservoirs et 9 postes de refoulement ;
- Réhabilitation de 3 472 m de réseaux d'eaux usées ;
- Rénovation de trois stations d'épuration existantes ;
- Crédit d'une nouvelle station d'épuration à Torfou.

Budget total estimé sur les prochaines années : 30 millions d'euros tout compris.

L'EAU À QUEL PRIX ? COMMENT BIEN COMPRENDRE SA FACTURATION

Le saviez-vous ? Beaucoup de Français ne connaissent pas le prix au mètre cube du service de l'eau, un élément pourtant aussi indispensable que l'électricité ou le gaz.

Sur le territoire d'Entre Juine et Renarde, comment ce service essentiel est-il financé ? Contrairement à une idée reçue, le montant de la facture d'eau n'est pas inclus dans les impôts de la Communauté de communes.

QUELS FINANCEMENTS POUR QUELS INVESTISSEMENTS ?

Facture type d'eau

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE D'EAU	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT €	MONTANT HT €	TAUX TVA	MONTANT TTC €
DISTRIBUTION DE L'EAU			549,56		579,79
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France 2025	1	42,22	42,22	5,5	
Part intercommunale CCEJR 2025	1	20	20	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France 2025	120 m ³	2,1612	259,34	5,5	
Part intercommunale CCEJR 2025	120 m ³	1,76	211,20	5,5	
Part Agence de l'Eau Préservation de la ressource 2025	120 m ³	0,14	16,80	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES			391,52		430,67
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France 2025	1	9,8085	9,8085	10,0	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France 2025	120 m ³	1,1809	141,71	10,0	
Part intercommunale CCEJR 2025	120 m ³	2,00	240,00	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			82,80		87,78
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE					
Prélèvement sur la ressource en eau (AESN)	120 m ³	0,12	14,40	5,5	
Consommation eau potable (AESN)	120 m ³	0,46	55,20	5,5	
Performances des systèmes d'assainissement (AESN)	120 m ³	0,08	9,60	10,0	
Performance des réseaux d'eau potable (AESN)	120 m ³	0,03	3,60	5,5	
TOTAL HT			1 023,88		
MONTANT TVA (5,5 %)			34,25		
MONTANT TVA (10,0 %)			40,11		
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits					1 098,24 €
NET À PAYER					1 098,24 €

Décrypter votre facture d'eau : comprendre chaque élément

Savez-vous vraiment ce que contient votre facture d'eau ? Elle se divise en trois grandes parties : la distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et les organismes publics. Chaque partie comprend une répartition claire entre les rôles du délégataire et de la collectivité, afin d'assurer un service fiable et adapté à vos besoins.

Distribution de l'eau potable : une ressource essentielle à domicile

Cette section concerne la quantité d'eau potable consommée par votre foyer sur une période de six mois. Elle comprend deux composantes principales :

- **Une part fixe : l'abonnement.** Celui-ci couvre les coûts de gestion et de maintenance des réseaux. Cette part est répartie entre le délégataire, qui s'occupe du fonctionnement quotidien, et la collectivité, propriétaire des infrastructures.
- **Une part variable : la consommation.** Calculée selon le volume d'eau utilisé, elle reflète directement votre usage. Ce montant est partagé entre le délégataire, qui assure la distribution, et la collectivité, qui investit pour moderniser et pérenniser le réseau.

Collecte et traitement des eaux usées : un service indispensable pour l'environnement

Cette partie de la facture concerne la gestion des eaux usées rejetées par votre foyer sur six mois. Elle comprend également deux éléments :

- **Une part variable basée sur le volume collecté et traité.** Le délégataire prend en charge la collecte et le traitement des eaux usées, garantissant leur retour à l'environnement dans des conditions respectant les normes.
- **Une contribution à la collectivité.** Elle sert à financer les investissements nécessaires pour moderniser les infrastructures d'assainissement.

Organismes publics

Enfin, cette section correspond à des redevances obligatoires perçues pour le compte de l'État et versées à un organisme public, en l'occurrence ici l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Cette dernière perçoit des redevances avec lesquelles elle subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Ces montants ne vont pas au fournisseur d'eau, comme Suez ou la collectivité par exemple, mais à l'Agence de l'eau, un organisme public qui gère les ressources en eau à l'échelle régionale.

En résumé

La facture reçue par chaque habitant de la communauté de communes comporte trois parties : assainissement, eau potable, organismes publics.

Pour la partie collecte et traitement des eaux usées :

- part fixe délégataire (abonnement)
- part variable délégataire (consommation)
- part variable CCEJR (consommation)
soit une somme d'euros/m³ pour 120 m³
total assainissement : en euros HT/m³

Concernant la partie eau potable, elle se décline ainsi :

- part fixe délégataire (abonnement)
- part fixe CCEJR (abonnement)
- part variable délégataire (consommation)
- part variable CCEJR (consommation)
soit une somme d'euros/m³ pour 120 m³
total eau potable : en euros HT/m³

Enfin, le dernier tableau correspond aux organismes publics pour :

- la consommation d'eau (AESN)
- la redevance de performance du réseau d'assainissement (AESN)
- la redevance de performance du réseau d'eau potable (AESN)

total en m³ HT

Chaque facture reçue dans toutes les communes du territoire correspond donc à un détail précis du rôle joué par chaque acteur de l'eau, ainsi qu'au montant prélevé de cette façon. Cela permet aux Essoniens de connaître exactement le fonctionnement de tous et l'objet exact de chacun des frais.

En résumé, votre facture d'eau est le reflet d'un service complet, allant de la distribution d'une eau potable de qualité jusqu'à la collecte et au traitement des eaux usées, avec un équilibre entre coûts fixes et variables. C'est ainsi que chaque goutte est prise en charge, du robinet à son retour dans la nature. À cela s'ajoutent les contributions versées aux organismes publics, comme les Agences de l'eau, qui financent des actions d'intérêt général. Ces redevances garantissent une gestion durable et solidaire de l'eau à l'échelle du territoire.

RÉPARTITION ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LES DÉLÉGATAIRES

La gestion de l'eau et des infrastructures qui lui sont liées repose sur un partenariat équilibré entre la collectivité et les délégataires. Chacun a un rôle bien défini, avec un objectif commun : garantir un service de qualité, fiable et durable pour les habitants.

Cette carte présente la répartition des compétences en assainissement des eaux usées au sein de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde dans l'Essonne. La gestion est assurée par plusieurs organismes selon les communes, chacun étant responsable du traitement des eaux usées et du bon fonctionnement des réseaux. Elle permet aux habitants et aux collectivités d'identifier leur interlocuteur en cas de besoin et de mieux comprendre l'organisation territoriale de ce service essentiel.

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LE RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité est la propriétaire des infrastructures d'eau et d'assainissement.

À ce titre, elle investit pour assurer la pérennité et le développement de ce patrimoine précieux. Son action se concentre sur les aspects stratégiques et structurants, notamment :

- **les études réglementaires** : indispensables pour garantir que les installations respectent les normes en vigueur et répondent aux besoins du territoire,
- **la conception et la modernisation des infrastructures** : en menant des études de conception et en lançant des travaux de réhabilitation sur les réseaux, stations et ouvrages existants,
- **la coordination territoriale et la veille** : en collaborant avec les différents partenaires locaux et en surveillant les enjeux liés à l'eau, la collectivité assure une gestion cohérente et adaptée aux besoins du territoire.

Ces actions permettent de garantir que les équipements, tout en étant bien entretenus aujourd'hui, seront également performants pour les générations futures.

L'IMPACT DES DÉLÉGATAIRES

Les délégataires, en charge de l'exploitation des infrastructures, s'occupent de leur bon fonctionnement au jour le jour. Leur mission comprend de nombreuses interventions techniques indispensables pour maintenir la qualité du service et la fiabilité des équipements. Ces prestations, financées en partie par les facturations des usagers, comprennent :

- **l'entretien des infrastructures** : curage des réseaux, nettoyage des ouvrages, dératisation... autant d'actions qui garantissent le bon état des installations.
- **les contrôles réglementaires** : ils effectuent des analyses régulières pour vérifier la qualité de l'eau potable et des rejets d'eaux usées, transmettant les résultats aux autorités compétentes pour assurer une parfaite transparence.
- **la surveillance et les réparations** : inspections des réseaux par caméra, enquêtes sur les fuites, contrôle des équipements, etc., pour détecter et corriger les éventuelles anomalies.

Leur expertise et leur réactivité permettent à la collectivité de s'appuyer sur un service performant, tout en optimisant les coûts et en répondant aux besoins immédiats des habitants.

En somme, cette répartition des rôles garantit un équilibre entre vision à long terme et gestion quotidienne, assurant ainsi la fiabilité et la durabilité du service public de l'eau. Pour vous, habitants, cela signifie une eau de qualité et des infrastructures toujours adaptées à vos besoins.

PENSER UN AVENIR COLLECTIF POUR PRÉSERVER UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

La Communauté de communes est pleinement consciente des préoccupations légitimes des consommateurs face à l'augmentation des factures d'eau. Ces hausses, bien que contraignantes à court terme, répondent à une nécessité impérieuse : celle de préserver une ressource vitale et d'assurer un service public de qualité pour les générations présentes et futures.

Nos infrastructures, pour certaines vétustes, ont montré leurs limites : des pertes importantes dues aux fuites, une qualité de service inégalée et une gestion parfois coûteuse pour réparer en urgence ce qui aurait dû être réhabilité plus tôt. Il s'agissait d'une situation à laquelle nous ne pouvions plus répondre de manière fragmentée ou provisoire.

Les travaux entrepris visent donc un objectif clair et ambitieux : moderniser nos réseaux d'eau et d'assainissement pour les rendre plus fiables, plus performants et plus durables. Cela passe par la rénovation des canalisations, l'optimisation des équipements et une gestion plus rigoureuse des ressources. Ces investissements ne sont pas simplement une dépense immédiate, mais un pari sur l'avenir. En limitant les pertes, en prévenant les dégradations, nous réduisons à terme les coûts d'exploitation et nous garantissons une meilleure maîtrise des tarifs sur le long terme.

UN AVENIR SOUS LE SIGNE DE LA DURABILITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

En engageant ces travaux, nous avons aussi fait le choix de répondre à un défi environnemental majeur. L'eau, bien commun de l'humanité, se raréfie dans certaines régions et doit être gérée avec le plus grand soin. Ces actions participent directement à une transition écologique : diminuer les gaspillages, réduire notre empreinte sur l'environnement, et garantir une ressource accessible et propre pour tous.

Nous comprenons que cette transition a un impact immédiat sur les budgets des foyers. C'est pourquoi la Communauté de communes s'engage à accompagner les consommateurs dans cette phase d'adaptation. Des dispositifs d'information et des campagnes de sensibilisation à une consommation responsable seront renforcés pour que chacun puisse participer activement à cet effort collectif sans se sentir abandonné.

DES BÉNÉFICES CONCRETS POUR LES CONSOMMATEURS

Il est important de rappeler que les travaux engagés ne concernent pas seulement les infrastructures. Ils visent à améliorer concrètement votre quotidien. En réduisant les fuites et en modernisant les réseaux, nous vous garantissons une eau de meilleure qualité, un approvisionnement

plus fiable et, à terme, une gestion plus transparente et prévisible des tarifs. Les augmentations actuelles, bien qu'elles puissent être ressenties comme un effort important, sont donc un investissement collectif pour une stabilité future.

ENSEMBLE, EN TRANSITION VERS UNE GESTION DE L'EAU RÉSILIENTE ET ÉQUITABLE

Nous souhaitons rassurer chaque riverain : ces efforts ne sont pas vains. Ils sont le fruit d'une réflexion approfondie et d'un engagement pour l'intérêt général. C'est en modernisant nos réseaux que nous construirons un avenir où l'eau sera gérée de manière durable, équitable et résiliente aux changements climatiques actuels et futurs.

Notre objectif est clair : garantir un accès quotidien à de l'eau courante et potable dans des conditions optimales et à un coût maîtrisé sur le long terme. Votre confiance et votre com-

préhension sont essentielles pour mener à bien cette transformation. Ensemble, nous faisons le choix d'un avenir où l'eau, bien que plus précieuse que jamais, sera toujours synonyme de sécurité, de qualité et de responsabilité.

Nous vous remercions pour votre soutien et votre engagement dans ce projet collectif, essentiel pour notre territoire et les générations futures.

CONCLUSION

Ce document met en lumière l'importance vitale de l'eau pour la Communauté de communes d'Entre Juine et Renarde et les défis qu'elle relève pour en assurer une gestion durable et résiliente. Face au vieillissement de ses infrastructures, aux impacts du changement climatique et à la nécessité de garantir l'autonomie en eau de ses 28 000 habitants, Entre Juine et Renarde a mis en place une stratégie d'investissement ambitieuse au service d'une sobriété hydrique qui ne pénalise personne.

Cette stratégie, ancrée dans les Plans Eau nationaux et les directives européennes, se concrétise par des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et d'Assainissement (SDA) qui planifient la modernisation des réseaux et des stations d'épuration. Des investissements significatifs sont prévus jusqu'en 2034, notamment 20 millions d'euros pour l'assainissement et 10 millions d'euros pour l'eau potable sur la période 2025-2029.

Ce document détaille également la composition d'une facture d'eau d'un habitant du territoire, expliquant la répartition des coûts entre la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, et les redevances aux organismes publics, comme l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Cette transparence vise à vous faire comprendre comment votre contribution finance un service essentiel et des investissements nécessaires.

Enfin, la Communauté de communes souligne son engagement collectif pour un avenir où l'eau sera gérée de manière durable, équitable et résiliente. Nous reconnaissons les contraintes des hausses de factures, mais insistons sur le fait qu'il s'agit d'un investissement collectif pour la sécurité, la qualité et la maîtrise des coûts à long terme, garantissant l'accès à une eau potable de qualité pour les générations futures. C'est ce qui permettra à notre territoire de réussir pleinement sa transition hydrique.

ANNEXES



DES MOTS POUR L'EAU

- **Eau potable** : eau qui a été traitée et contrôlée pour répondre à des normes sanitaires strictes, afin qu'on puisse la boire et l'utiliser sans danger pour la santé. Elle provient de sources, nappes phréatiques, rivières ou lacs.
- **Eau usée** : eau polluée après usage domestique, industriel ou agricole (vaisselle, douche, toilettes, lavage, etc.). Elle contient des substances à éliminer avant d'être rendue à la nature.
- **Nappe phréatique** : réserve d'eau souterraine située entre deux couches imperméables du sol. Elle se forme grâce à l'eau de pluie qui s'infiltra dans le sol. On y puise souvent de l'eau pour la rendre potable. Elle joue un rôle essentiel pour l'irrigation, l'eau potable et le maintien des cours d'eau.
- **Bassin hydrographique** : zone naturelle où toutes les eaux de pluie s'écoulent vers un même fleuve, rivière ou lac.
- **Assainissement** : ensemble des techniques pour collecter, transporter, traiter et rejeter les eaux usées sans polluer l'environnement avant qu'elles retournent à la nature.
- **Station d'épuration** : lieu où sont traitées les eaux usées, à travers plusieurs étapes (décantation, filtration, traitement biologique...) pour éliminer les polluants avant de rejeter l'eau propre dans le milieu naturel (rivière, mer, etc.).
- **Canalisation** : tuyau souterrain qui permet de faire circuler l'eau potable ou bien évacuer les eaux usées.
- **Curage** : nettoyage des canalisations ou des égouts pour éviter les bouchons et les mauvaises odeurs.
- **Adduction** : ensemble des installations (canalisations, pompes, réservoirs...) permettant de conduire l'eau potable depuis sa source jusqu'aux lieux de consommation (maisons, écoles, entreprises, etc.).



UN MÉMO POUR MIEUX COMPRENDRE

- **STEU** : Station de Traitement des Eaux Usées.
- **ATD** : Agence Technique Départementale de l'Eau.
- **ANC** : Assainissement Non Collectif.
- **H₂S** : Hydrogène sulfuré.
- **Délégataire** : organisme qui a reçu de l'État la charge d'exercer des missions à sa place.
- **Poste de refoulement** : cuve de collecte des eaux usées, équipée d'une ou deux pompes de relevage.
- **DSP** : Délégation de Service Public.
- **Régie** : les communes ou structures intercommunales gèrent elles-mêmes les services de l'eau et de l'assainissement.
- **SDA** : Schéma Directeur d'Assainissement.
- **ARS** : Agence Régionale de Santé.
- **AESN** : Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- **CD 91** : Conseil Départemental de l'Essonne.
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires.
- **DSP** : Délégation de Service Public.
- **SDAEP** : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable.
- **DUP** : Déclaration d'Utilité Publique pour la ressource en eau.



ADRESSE

Communauté de communes Entre Juine et Renarde
2, rue des Hêtres Pourpres
91580 Étréchy



RESTEZ INFORMÉS
EN VOUS INSCRIVANT
À NOTRE NEWSLETTER

HORAIRES

Lundi : 14h - 17h
Mardi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h

CONTACTS

Téléphone : 01 83 63 70 90
Mail : st@ccejr.org

TOUS
ENTRAISNATION!
INFO EAU

CE DOCUMENT EST IMPRIMÉ
SUR DU PAPIER RECYCLÉ.